

# DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

## 2005 EN BREF

L'année 2005 restera pour le DECS, comme pour tous les départements, l'année du grand chambardement.

Le DIPAC est devenu DECS au 1<sup>er</sup> juin 2005. Si le département n'a pas été fondamentalement touché par l'importante restructuration des départements, il n'en demeure pas moins qu'il a vu disparaître le service de la jeunesse. Les offices et autres entités composant ce dernier ont été répartis au sein du DECS et du DSAS.

La Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, à la tête du DFAS lors de la précédente législature, a repris les rênes du DECS suivie en cela par son secrétaire général et son secrétaire général adjoint.

L'organisation et le fonctionnement du département ont fait l'objet d'une première série de modifications au cours de l'été 2005. Le processus se poursuivra tout au long de la législature 2005-2009.

2005, c'est aussi l'aboutissement, total ou partiel de grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la mise sur pied de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle ou encore la réalisation du plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005-2008.

2005, c'est également la poursuite ou le démarrage d'autres grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, la création d'un véritable centre de compétences en microtechnique et nanotechnologies ou encore le développement d'une nouvelle politique culturelle.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, ... pour ne citer que ceux-là sont des défis que le département se réjouit de relever.

Le DECS se retrouve pleinement dans la déclaration du Conseil d'Etat intitulée "Innovons". Il est convaincu qu'il est nécessaire de réformer et réinventer l'Etat et mettra tout en œuvre pour apporter une contribution essentielle au renouveau du canton.

Le DECS n'hésitera pas à prendre des risques et à proposer des mesures qu'il juge nécessaires bien qu'elles puissent s'avérer, selon les circonstances, impopulaires.

Toutefois, le DECS n'oublie pas que la seule matière première de la Suisse est sa matière grise. Il est donc indispensable de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et à fortiori dans le canton de Neuchâtel.

### *Secrétariat général*

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.)

Il a plus particulièrement participé aux travaux de définition des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature, conduit, géré et contrôlé les procédures établies dans le cadre des mesures urgentes liées aux comptes 2005, conduit l'ensemble des opérations liées à la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la création d'une filière professionnelle HES musique, piloté le démarrage des travaux et le processus devant permettre à terme la réalisation d'un projet de nouveau bâtiment pour la microtechnique et la nanotechnologie à Neuchâtel, procéda à la description des fonctions administratives et techniques d'environ 150 collaboratrices et collaborateurs du Lycée Jean-Piaget, du CIFOM et du CPLN, ainsi que conduisit les travaux de rédaction du règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement.

Les comptes 2005 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 260.515 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 5.050.598 francs.

#### *Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)*

Le CAPPES a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la consultation pour les écoles primaires et enfantines et de la prévention de la violence dans les établissements scolaires.

Il a par ailleurs pris en charge depuis février 2005 un nouveau mandat pour la mise en place des ressources et de l'appui nécessaires pour la gestion des situations critiques qui sont susceptibles d'affecter les écoles de notre canton.

Toutes ces prestations ont pour but de contribuer à la qualité du climat scolaire et d'accompagner les responsables dans les projets et changements en cours ainsi que les professionnels en difficulté.

Comme l'année précédente, 50 écoles du canton ont mené des réalisations de prévention en bénéficiant de l'accompagnement et / ou du soutien financier de *Relation sans violence* (désormais intégré au CAPPES). Pour la plupart de ces écoles, ce travail est effectué dans la durée, au niveau des élèves comme des enseignants, ce qui leur permet de bénéficier d'un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages.

#### *Office des bourses*

Dans le secteur des bourses d'études, on observe une hausse importante des charges. Elle s'explique notamment par le nombre grandissant d'étudiants et par la paupérisation de la population. Le montant de l'aide financière accordée par l'Etat est en augmentation de 14% par rapport à l'année précédente, tout comme le nombre de bénéficiaires (hausse de 5%). A cela s'ajoute une diminution de la subvention fédérale qui ira en s'accroissant dans les années à venir. La Confédération a en effet annoncé vouloir limiter son aide au secteur tertiaire (HEU, HES,...), dès 2008 à priori.

#### *Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)*

A l'OCOSP, les consultations en orientation professionnelle ont considérablement augmenté depuis une quinzaine d'années (+103% pour les adultes, +75% pour les jeunes hors scolarité et +31% pour les élèves en fin de scolarité obligatoire). Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-16%). La collaboration interinstitutionnelle, bien rodée entre les ORP et les OROSP pour offrir des consultations aux chômeurs, s'est enrichie d'un nouveau volet entre l'office de l'action sociale (ODAS) et les OROSP en faveur de certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Un projet "Mentoring" a été mis en place avec succès au second semestre 2005, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et le service de l'emploi pour accompagner et appuyer une soixantaine d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

Le CBVA ayant pratiquement atteint l'objectif d'autofinancement qui lui avait été fixé lors de sa création, le Conseil d'Etat a décidé de lui donner le statut de société anonyme, avec participation majoritaire de l'Etat.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle qui a déjà été soumis en consultation. La loi devrait être proposée au Grand Conseil en principe en 2006.

### *Office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS)*

L'année écoulée a constitué, pour l'Office de la statistique et de l'informatique scolaires, une étape très importante dans le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les écoles.

Elle marque en effet la fin du déploiement technique et l'équipement complet de tous les établissements scolaires cantonaux selon les normes prévues dans le rapport ICT 01-04. Désormais, le canton de Neuchâtel dispose d'un Réseau Pédagogique Neuchâtelois à la fois performant et fiable, qui relie tous les établissements, des écoles enfantines au Lycée, entre eux et à Internet.

Après cette première étape, consacrée essentiellement au déploiement technique et à la formation du corps enseignant, l'OSIS peut s'appuyer sur le rapport ICT 05-07, accepté par le Grand Conseil le 25 janvier 2005, afin de préparer la seconde étape, centrée sur l'intégration pédagogique.

Durant l'année 2005, le site [www.rpn.ch](http://www.rpn.ch) a été consulté plus de 8.5 millions de fois. La plateforme d'apprentissage en ligne occupe les élèves du secondaire 1 quelque 1000 heures par mois pour des exercices de mathématiques et de français. De plus, des partenariats ont été initiés avec la HEP-BEJUNE pour la mise en commun de ressources pédagogiques, avec le Service informatique et télématique de l'Université de Neuchâtel pour des aspects techniques et avec des entreprises de la région pour le développement de logiciels pédagogiques adaptés aux programmes romands (projet [P@RTENIS](#)). Enfin, les contacts ont été renforcés avec le Serveur suisse de l'éducation afin de mettre à disposition des élèves neuchâtelois les ressources offertes au niveau national.

### *Enseignement et formation*

#### *Service de l'enseignement obligatoire*

A la rentrée scolaire 2005-2006, toutes les communes neuchâteloises ont officialisé la 1<sup>ère</sup> année d'école infantine. 3318 élèves ont été accueillis dans 167,5 classes enfantines.

Pour les écoles primaires, on a compté 9728 élèves, répartis dans 543,5 classes.

Quant aux écoles secondaires 1, elles ont accueilli 8321 élèves dans 454 classes.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Au degré primaire, sur les 90 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2005, 50 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, 2005 a été l'année de l'ouverture des chantiers. Suite à la suppression du service de la jeunesse, le centre de psychomotricité est attaché au service de l'enseignement obligatoire. Le dossier de l'orthophonie lui a également été transféré. Dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), les premiers travaux relatifs au financement de l'enseignement spécialisé ont débuté. L'objectif visé, à savoir, établir au niveau de la CDIP un accord-cadre intercantonal qui se déclinera selon les réalités propres à chaque canton, est ambitieux. Il constitue pour Neuchâtel un véritable défi qui nécessite l'élaboration d'un nouveau concept de l'enseignement spécialisé et une modification en profondeur des structures existantes.

Dans le cadre de l'évolution pédagogique au secondaire 1, 450 maîtres du degré 6 ont suivi une formation durant le printemps 2005 pour leur permettre d'utiliser le nouveau plan d'études basé sur les objectifs du plan d'études cadre romand (PECARO).

Introduit à la rentrée d'août 2005, au degré 6, le PENSE est accompagné de nouveaux moyens d'enseignement en français et en histoire.

Ce plan d'études comprend une description précise des objectifs prioritaires et des compétences que les élèves auront à atteindre; il est complété par un programme, fil rouge rythmant les séquences d'enseignement abordées tout au long de l'année.

Outil de travail essentiel pour les enseignants, il précise les parcours qu'ils auront à emprunter pour remplir leur mission d'instruction et d'enseignement.

Le service de l'enseignement obligatoire a mis sur pied un concept de suivi de la mise en application du plan d'études; la vérification du processus a été confiée aux directions d'écoles qui ont bénéficié d'une journée de formation.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration Ecole-familles, des mesures sont envisagées. Certaines d'entre elles font l'objet d'une directive et doivent devenir effectives dans les écoles du canton; d'autres ont valeur de recommandation et sont laissées à la libre appréciation des autorités scolaires. À la rentrée d'août 2005, une brochure explicative a été envoyée par le biais des enseignants à tous les parents des élèves de l'école obligatoire.

Rappelons que dès la rentrée 2005, les écoles du canton préparent une séance générale d'information chaque année, organisent des séances de parents, cherchent à multiplier les contacts personnels et communiquent la vue d'ensemble des actions.

### *Formation professionnelle*

Lors de la session de février 2005, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Tout en concrétisant les principales innovations de la nouvelle législation fédérale et en veillant à leur adéquation avec les réalités neuchâteloises, la nouvelle loi cantonale met un accent tout particulier sur la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle et sur les dispositifs à mettre en place pour aider les élèves en difficulté à gérer au mieux ce passage délicat et leur assurer ainsi une insertion professionnelle.

Ces intentions, qui s'inscrivent dans les priorités fixées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, doivent se traduire dans les faits par une action mieux concertée que jusqu'ici entre les différents acteurs étatiques et paraétatiques concernés par cette problématique.

La nouvelle loi met également en place de nouveaux organes de conduite du système de formation professionnelle permettant d'y associer plus étroitement qu'auparavant les organisations du monde du travail, afin que les formations dispensées dans notre canton répondent au mieux aux besoins de son tissu socio-économique.

Les commissions des centres ayant été supprimées, les compétences qui leur étaient attribuées ont dû être réparties entre les directions, le service et le département, le conseil de la formation professionnelle et les commissions de domaines.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation dans le secteur des écoles professionnelles, une étude est actuellement en cours pour restructurer les écoles supérieures (ES) et recentrer l'offre de formation sur les besoins essentiels de notre région.

Suite à la cantonalisation des centres professionnels, une optimisation de la répartition des tâches entre les écoles du canton est en cours. Son objectif est de réaliser des économies tout en mettant en place de véritables centres de compétences au plan cantonal.

A la rentrée 2005/2006, le CPLN dénombre 1330 élèves à temps partiel (1346 en 2004) et 1025 élèves à plein temps (1092 en 2004). 851 apprenants (771 en 2004) suivent les cours au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 956 élèves à temps partiel (938 en 2004) et 1265 élèves à plein temps (1341 en 2004). De son côté le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 112 élèves à temps partiel (67 en 2004) et 143 élèves à plein temps (150 en 2004). Ces chiffres ne comprennent pas ceux de la formation continue.

Au total 2731 apprenants sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2597 en 2004).

### *Enseignement secondaire 2*

Le bourrelet démographique n'est pas encore à son apogée que, déjà, les problèmes auxquels font face les lycées neuchâtelois deviennent cornéliens. Les trois écoles n'ont plus les locaux suffisants pour accueillir leurs quelque 3'300 élèves. Il a fallu et il faudra encore recourir à la location de locaux externes. Ces accroissements d'effectifs touchent de plein fouet des budgets soumis à des restrictions drastiques. Les directions des lycées devront faire preuve d'innovation pour gérer le bourrelet démographique avec un budget de crise.

A la rentrée 2005, 2248 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale, soit une augmentation de 5.5% par rapport à 2004. Avec 111 classes, l'effectif moyen se monte à 20.25 élève par classe. Le succès continu de la nouvelle maturité et l'arrivée du bourrelet démographique auront causé une augmentation de 56% des effectifs des élèves de maturité gymnasiale depuis 1998 (soit 8% par an). A titre de comparaison, entre 1980 et 1998, l'augmentation avait été de 15.3% (soit 0.85% par an)... Aucune baisse n'est prévisible avant l'année scolaire 2008-2009.

Dans les écoles de degré diplôme devenues écoles de culture générale à la rentrée, 561 élèves ont commencé l'année, première volée à pouvoir obtenir le nouveau certificat de culture générale. L'augmentation des effectifs est également très importante avec 8.5% d'élèves de plus qu'en 2004. Les plans d'études ont été réécrits en collaboration entre les enseignants du Lycée Jean-Piaget / Ecole supérieure Numa-Droz et ceux du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises / Ecole du secteur tertiaire. Ils répondent aux nouveaux objectifs du plan cadre suisse adopté par la CIIP. Les enseignants de sciences humaines et de sciences expérimentales ont également dû se perfectionner dans l'enseignement interdisciplinaire.

Les remises de titres 2005 ont vu 524 élèves obtenir leur maturité gymnasiale. Parmi eux, 77 auront suivi un cursus bilingue français-allemand ou français-anglais et 54 étaient issus d'un autre canton. Les écoles de culture générale ont, elles, délivré 109 diplômes: 70 en option socio-culturelle et 39 en option paramédicale.

L'année civile 2005 a été la première de l'ère cantonale de tout le secondaire 2 neuchâtelois. Pour les lycées, la transition entre le statut communal et le statut cantonal concernait le Lycée Jean-Piaget. Le passage s'est effectué en douceur grâce à la bonne collaboration de tous les acteurs. Seules les questions des bâtiments et de la caisse de pension du personnel administratif et technique sont encore en suspens. Les lycées étant maintenant tous cantonaux, différents scénarios de réformes des structures ont été étudiés afin de rationaliser et d'augmenter la cohérence du secondaire 2 neuchâtelois. Le Conseil d'Etat a finalement retenu la solution

qui identifiera clairement les missions de chaque école. Ainsi, les offres de formations des lycées en ville de Neuchâtel seront disjointes dès la rentrée scolaire 2007.

Sur le plan de l'analyse qualité des filières, la première partie du projet CDIP d'évaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR) a donné des résultats malheureusement trop généraux pour permettre des conclusions menant à des modifications de la structuration de la maturité gymnasiale. Une seconde phase (EVAMAR II) fournira certainement des résultats plus intéressants. Pour sa part, le groupe technique des directions de lycée et du service de la formation universitaire travaille sur la base d'analyse cantonale à une réforme de la réforme qui devrait aboutir en 2007. Enfin, la procédure de reconnaissance CDIP des écoles de culture générale neuchâteloises a débuté, avec comme objectif une reconnaissance dans le courant de l'année 2006.

### *Formation universitaire*

La nouvelle équipe rectorale a d'emblée relevé le défi qui lui était posé de préparer un plan d'intentions fondant le mandat d'objectifs que le Conseil d'Etat, selon la nouvelle loi sur l'Université, doit présenter au Grand Conseil. Ce mandat d'objectifs a donc pu être proposé au Grand Conseil, lequel l'a accepté lors de sa session de mars. Ce document explicite les grands axes de développement de l'Université pour la période 2005-2008. Dans le contexte actuel, toutes les mesures proposées doivent s'inscrire – au risque d'être parfois impopulaires – dans le cadre d'une réflexion globale en estimant les gains et les pertes auxquels l'Université est contrainte pour survivre. Les difficultés financières que rencontre le canton sont telles que le mandat d'objectifs devra être revu très rapidement.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés (sans inclure l'orthophonie, une année sur deux), on constate en 2004–2005 par rapport à 2003–2004 une augmentation de 14.3% et par rapport à 2001–2002 une augmentation de 9.5%. Ces augmentations sont réjouissantes, car la rentrée 2003–2004 avait enregistré une forte baisse de près de 12% par rapport à la rentrée précédente. Toutes les filières d'études sont désormais structurées selon la déclaration de Bologne.

Un règlement général d'organisation de l'Université (RGOU) a permis de clarifier les relations entre les différentes autorités universitaires; il est entré en vigueur au début de l'année académique. D'autres règlements internes, tel celui qui précise la procédure de nomination des professeurs, ont également été édictés. Le rectorat et le Département ont entretenu des liens réguliers consacrés notamment aux questions de plus en plus pressantes des bâtiments, de l'avenir de certaines filières d'études, du statut des différents corps de l'enseignement et de la recherche, de la politique d'information et de la redéfinition de l'enveloppe budgétaire attribuée par le canton à sa haute école.

L'Université joue un rôle prépondérant et fédérateur dans le domaine des micro-nanotechnologies, renforçant en cela l'axe Neuchâtel-Lausanne avec l'EPFL (CIMENT). Cette position doit être raffermie dans le cadre des projets que prévoit le Conseil d'Etat dans son programme de législation.

La mise en place d'un système d'assurance qualité a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept a été mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements. Le rectorat a procédé à la réorganisation du domaine central. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes de l'immatriculation jusqu'à l'obtention d'un titre. Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une répartition plus équitable des moyens par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement et moyens dont doivent disposer les nouveaux professeurs. Concernant les lignes de force du plan d'intentions, les dossiers suivants sont en chantier:

- MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux:

- Pôle des microtechniques et nanotechnologies;
- Pôle de biologie végétale – Survie des plantes;
- Passage au système de Bologne;
- Réorganisation de la gestion de l'Université;
- Bâtiments.

### *Formation des enseignants*

En 2005, quatre ans après son ouverture, la HEP-BEJUNE entre dans une nouvelle ère. D'importantes réformes ont été réalisées et les objectifs fixés ont été atteints en trois étapes décisives:

- 1<sup>er</sup> août 2004: réorganisation des plates-formes
- 1<sup>er</sup> août 2005: mise en place du nouveau dispositif de conduite
- 1<sup>er</sup> août 2006: mise en vigueur du nouveau statut du personnel

Le nouveau dispositif met l'accent sur les plates-formes plus que sur les sites, institue une fonction de recteur, place des doyens à la tête des plates-formes et diminue le nombre des cadres. Cette démarche a abouti à la nomination par le Comité stratégique d'un recteur, de doyens et d'un directeur administratif et financier.

La troisième réforme constitue un autre signe clair de l'évolution de la HEP-BEJUNE vers une véritable haute école tri cantonale. Il s'agit du nouveau statut du personnel qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.

Durant quatre années, le projet a été affiné tout en procédant par concertation continue auprès des associations, du Conseil des formateurs et auprès des cantons. Le nouveau statut harmonisé est une nécessité incontestable pour une haute école tri cantonale. Ainsi trois statuts cantonaux seront remplacés par un statut unique et les disparités des conditions d'engagement disparaîtront. Du point de vue financier, il s'agit d'une opération blanche.

La HEP-BEJUNE est parmi les premières en Suisse à avoir obtenu la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de la totalité des titres qu'elle délivre. Elle entreprend de plus les démarches qui l'amèneront à la reconnaissance européenne de ses titres. Elle s'inscrit en cela parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

### *Sport*

En cette année du sport et de l'éducation physique décrétée par l'ONU, le service cantonal des sports a été particulièrement actif. Les cinq axes retenus pour le développement du nouveau concept de politique sportive, soit la santé, l'éducation, la performance, l'économie et le développement durable ont été développés grâce à la mise en œuvre de multiples projets. Ces actions ont toutes été développées dans un esprit de mise en réseau de l'Etat, des communes, des écoles, des associations, des offices fédéraux et cantonaux.

La réorganisation des missions du service cantonal des sports, mises en adéquation avec la politique cantonale du sport définie par la Confédération, a impliqué de nouvelles visions.

Une réflexion approfondie sur la gestion des camps de ski a notamment abouti à une décision du Conseil d'Etat d'externaliser cette activité, le canton de Neuchâtel restant un des seuls cantons à organiser des camps de ski à cette échelle. Par ailleurs, une nouvelle politique des manifestations sportives a été élaborée.

En collaboration avec le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN), un outil performant de gestion et d'analyses des infrastructures sportives est en voie d'achèvement. Les

communes seront invitées à participer, en février 2006, à une séance d'information et de formation.

Dans sa volonté de soutenir l'éducation physique, le service cantonal des sports a engagé un coordinateur à 20%, dont le mandat est avant tout de compléter l'action éducatrice du sport à l'école par des activités extrascolaires.

L'axe de la santé a été marqué par l'organisation d'un camp polysportif, avec accompagnement diététique et psychologique, pour les enfants en surpoids. Cette organisation a rencontré un succès inespéré que les médias ont d'ailleurs largement relaté dans la presse.

Toutes les actions qui ont vu le jour en 2005 seront reconduites à futur.

### *Culture*

L'année 2005 a été marquée par une certaine effervescence dans les milieux culturels du canton suite aux menaces de réductions budgétaires. Les milieux de la scène indépendante et de la musique sont même descendus dans la rue avec leurs amis et partisans pour alerter le public et les autorités sur les menaces qui planent sur leurs activités.

Le rapport concernant la modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), n'a finalement pas été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Une nouvelle réflexion a été entamée pour définir la politique culturelle de la prochaine législature. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a renouvelé pour la période 2006-2008 les conventions de partenariat et de collaboration entre la Compagnie du Passage, à Neuchâtel, et le TPR, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que le renouvellement, pour la même période, du contrat de partenariat avec l'Opéra décentralisé pour l'organisation des Jardins musicaux de cette année.

Bien que les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique aient été suspendues à la fin de l'année 2004, les membres du comité de gestion se sont réunis afin de soumettre des propositions d'attribution sur les montants dévolus par l'Etat de Neuchâtel à l'encouragement du cinéma. Une demi-douzaine de projets de réalisations ont été soutenus.

Les appartements-ateliers de Paris et Berlin ont été occupés par quatre ressortissants neuchâtelois. Les artistes neuchâtelois ont également pu postuler pour les ateliers romands de New York et de Barcelone, disponibles tous deux pour une période de six mois. Pour la première fois, l'appartement-atelier de Visarte de Neuchâtel a accueilli des artistes venant de l'étranger, un plasticien chinois pour la première semestre de l'année et une sculptrice allemande pour le second.

Au sein du Conservatoire neuchâtelois, l'année 2005 restera gravée dans les souvenirs. En effet, l'arrêt des travaux liés à la procédure d'accréditation des filières d'enseignement professionnel de la musique a suscité des réactions. Il a fallu, en outre, affronter la question de la succession du directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Au service de la protection des monuments et des sites, de nombreux projets de restauration sont arrivés à leur terme. Il en va ainsi de la Collégiale de Valangin, de la première étape de la restauration et de la mise en valeur du Moulin de Beyerel, de la Maison blanche de Le Corbusier, de l'immeuble Grand-Rue 10 à Fleurier, de la Chapelle d'Enges, de la Tour des prisons à Neuchâtel et de la Loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds. D'autres chantiers se poursuivent, les Bains de l'Evole à Neuchâtel et le Château Divernois à Môtiers. A Engollon, les fouilles sont terminées et la restauration du Temple a débuté. Les compléments d'étude de la Villa romaine et du Château de Colombier vont déboucher sur une publication. Les experts se sont, quant à eux, penchés sur la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Le service a également participé à un grand nombre de publications et termine le recensement architectural hors zone à bâtir.

Au Laténium, l'exposition « Amphore à la mer! » a connu un très beau succès. Le Musée a été le cadre de très nombreuses visites guidées. Il a également accueilli plusieurs colloques internationaux, renforçant ainsi son image et son attractivité en Suisse et à l'étranger. Au service

des archives de l'Etat, les activités ont été notablement influencées par l'acquisition d'un outil de gestion informatique. La sélection du produit, puis la préparation à la migration ont constitué des enjeux importants pour le service. Les travaux d'aménagement du CNIP, à Couvet, se sont terminés au cours de l'année. L'accent a également été mis sur l'inventaire complet des archives Dubied. Un rapport complet d'un expert extérieur a confirmé que le service ne devait pas envisager un déménagement à moyen terme, les locaux du SAEN pouvant accueillir encore de nombreux documents au cours des prochaines années. Le service a également développé une politique de sensibilisation auprès des responsables communaux dans le domaine de la conservation de leurs archives.

## 14. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

### 14.1. Généralités

#### *Commission cantonale des biens culturels*

La commission cantonale des biens culturels a siégé deux fois en séance plénière en 2005. Treize séances d'évaluation des bâtiments hors zone à bâtir ont en outre eu lieu, avec des représentants des communes concernées, de la commission et du service.

#### *Personnel*

- 1 chef de service 100%
- 1 architecte 60%
- 1 technicien 100%
- 1 archéologue médiéviste 70%
- 2 historiennes des monuments 90% et 70%
- 1 historienne de l'art 30%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

### 14.2. Connaissance

#### *Recensement des bâtiments*

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Quatre personnes s'en occupent à temps partiel: deux collaborateurs du service, Mme Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires, Mme Annette Combe et M. Daniel Glauser. Ce recensement complète celui des zones d'ancienne localité. Terminé à fin 2005 pour les districts du Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers, il sera achevé pour l'ensemble du canton en 2006, ce qui facilitera notablement l'application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir. Cet important travail devrait en outre être mis en valeur par la publication de l'ouvrage neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse", pour autant que son financement puisse être assuré.

#### *Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires*

Le service a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux édifices concernés cette année ont été le château et la villa gallo-romaine de Colombier, le temple d'Engollon, la Collégiale de Neuchâtel et la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds.

Une collaboration se poursuit avec les responsables de l'inventaire des observatoires français, le Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, l'observatoire de Neuchâtel et le service des bâtiments pour la mise en valeur des bâtiments et des collections des observatoires de l'Arc jurassien.

Le conservateur a également participé aux séances du groupe de travail mis sur pied par le département pour la mise en valeur du patrimoine horloger du canton, ainsi qu'à celles de la commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels et du groupe de travail chargé de la préparation de la candidature à l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

### 14.3. Protection

#### *Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire*

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour les objets suivants:

La Chaux-de-Fonds: Sombaille 27 (extension de classement); Valangin, Noiraigue et Travers: six fortins du 20<sup>e</sup> siècle; Le Locle: anciens hangars ferroviaires, Côte des Billodes; Colombier: jardin du Pontet; Boudry: Hôtel de la Truite et bâtiment dit "la Grande salle" à Champ-du-Moulin.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté un arrêté de mise à l'inventaire pour Savagnier, au Petit-Chaumont, en application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir.

#### *Permis de construire et plans d'aménagement*

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2002	2003	2004	2005
225	222	231	228

### 14.4. Conservation

#### *Chantiers*

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Plusieurs restaurations d'envergure ont été terminées cette année, en particulier celles de la Collégiale de Valangin, du bâtiment de 1642 du moulin de Bayerel à Saules, de la Maison Blanche et de la loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds, et de la chapelle d'Enges. Elles ont permis la mise en valeur, voire le sauvetage, de plusieurs bâtiments de premier plan pour le patrimoine cantonal. L'un d'eux, la Maison Blanche, œuvre de Le Corbusier, devrait même être prochainement inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Le service a également étroitement collaboré à l'étude préparatoire à la restauration de la Collégiale de Neuchâtel.

### *Subventions cantonales et fédérales*

En 2005, 26 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 498.528 francs, et 17 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 361.794 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'éducation, de la culture et des sports. Les subventions cantonales versées en 2005 se sont élevées à 709.993 francs (sans compter le solde de la subvention cantonale pour la restauration du théâtre de La Chaux-de-Fonds octroyée par le Grand Conseil, soit 30.100 francs). Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 1.124.528 francs.

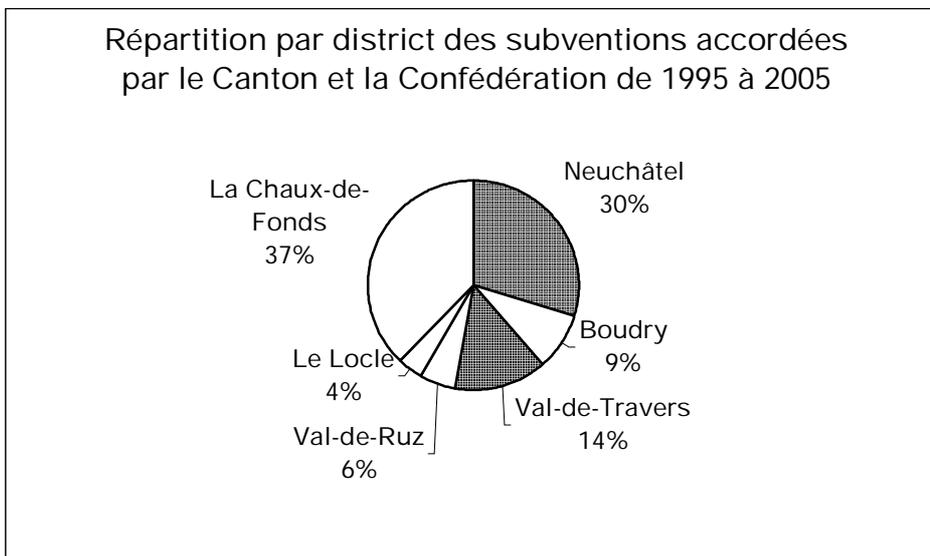
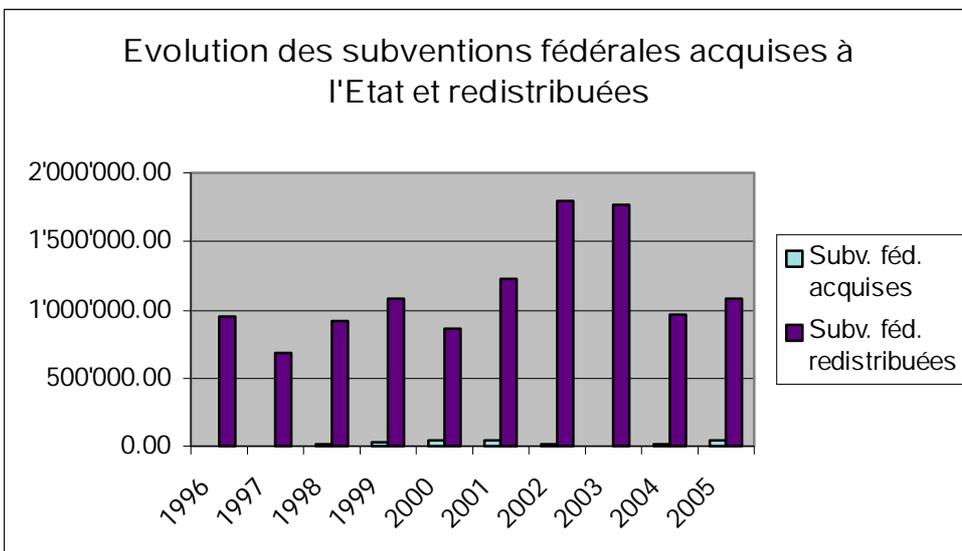
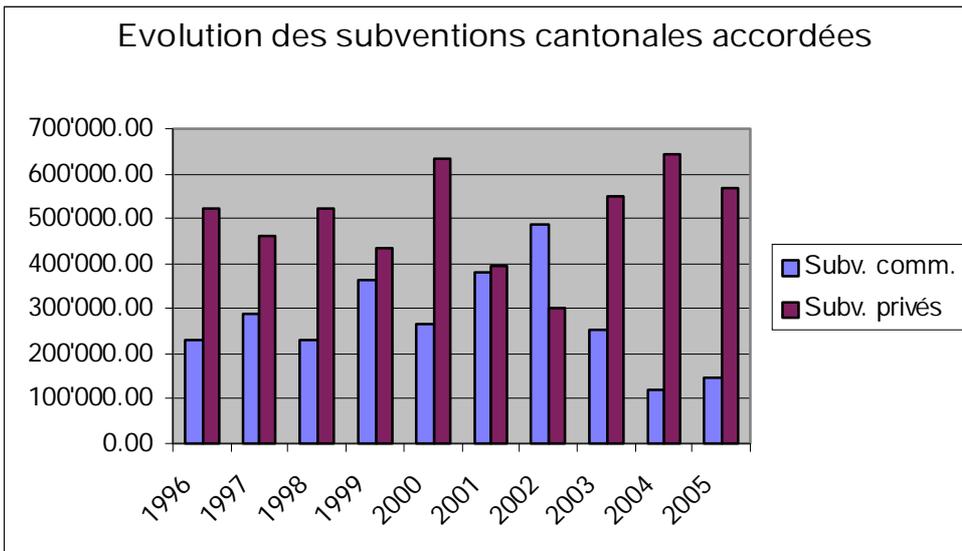
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Au 31 décembre 2005, le montant des subventions cantonales à honorer pour des travaux en cours ou à venir s'élevait à près de 2.400.000 francs.

La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2005 est la suivante:

Bevaix: portique d'accès au temple; Colombier: Pontet 2, salon de musique; Cornaux: temple, fontaines de la Prévôté et du haut du village; Cortaillod: temple, fontaine de la place du temple, Coteaux 34; Couvet: Grand-Rue 3; Cressier: Ruedebins 4-6; Enges: chapelle; La Brévine: temple, "Chez Petoud" 328; La Chaux-de-Fonds: Nord 115, Loge de l'Amitié, Serre 28, Jardinière 45, Parc 151, Serre 28, Fritz-Courvoisier 17, ferme des Brandt (Petites-Crosettes 6), La Sagne: Miéville 124; Le Landeron: hôtel de ville, tour de l'horloge et école de musique (Ville 2), Ville 6, Ville 20-22; Le Locle: bâtiment administratif des moulins souterrains du Col-des-Roches, Marin-Epagnier: Cité Martini 7; Môtiers: château d'Ivernois, poids public à la place de la Gare; Neuchâtel: Beaux-Arts 22, Faubourg de l'Hôpital 21, Boine 1, ancien abri à voyageurs de la rue des Saars, Saint-Aubin: temple; Saint-Blaise: temple; Objet d'intérêt général: participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin, du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, des collections Huguenin & Kramer du Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, pour le microfilmage de documents des archives de l'Etat, des archives de la ville de Neuchâtel et de la Bibliothèque publique et universitaire, ainsi que pour l'établissement d'une documentation de sécurité pour la collégiale de Neuchâtel et pour le recensement et la documentation des objets du patrimoine horloger neuchâtelois par le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Subventions accordées en 2005 par le Service de la protection des monuments et des sites					
Subventions cantonales aux communes	Subventions cantonales aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
144'959.00	565'034.00	709'993.00	50'710.00	1'073'818.00	1'124'528.00
20.42%	79.58%	100%	4.50%	95.50%	100%



## 14.5. Information

### *Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques*

La 12<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 10 et 11 septembre 2005 sur le thème "Le patrimoine au présent, entre conservation et création". Les découvertes proposées ont permis aux quelque 2000 visiteurs de réaliser à quel point le patrimoine est en évolution constante. Des vestiges archéologiques du Laténium ou de Colombier au patrimoine horloger des Montagnes neuchâteloises, en passant par les églises médiévales et les moulins du Val-de-Ruz, professionnels de la conservation, associations et administrations oeuvrant pour la sauvegarde de lieux chargés d'histoire et entreprises créant le patrimoine de demain ont fait partager au public le résultat de leurs travaux.

En outre, les collaborateurs du service ont mené au cours de l'année plusieurs visites commentées et ont présenté des exposés à la demande de diverses associations et institutions, en particulier:

Visites: de "Neuchâtel au 19<sup>e</sup> siècle" dans le cadre du cours Patrimoine et Tourisme des Universités de Genève et de Neuchâtel, de l'Observatoire et du pavillon Hirsch pour la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, de l'Hôtel DuPeyrou pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique; des quartiers anciens, du château, de la collégiale de Neuchâtel, du château et des vestiges de la villa gallo-romaine de Colombier, du moulin de Bayerel, des temples de Valangin et d'Engollon, de la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds et de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu pour des différents groupes.

Conférences et cours: "Le Val-de-Travers au Moyen Age" pour l'université populaire du Val-de-Travers, "A la découverte du Neuchâtel médiéval, du palais des rois de Bourgogne à la ville des comtes de Neuchâtel" pour les enseignants de l'Espace Bejune, "Le Pays de Neuchâtel au Moyen Age, découvertes archéologiques récentes" pour les membres du Cercle jurassien d'archéologie, "S'il vous plaît, dessine-moi une école" pour Les Joies du Lundi, "Histoire des papiers peints en Suisse romande" dans le cadre d'un colloque ICOMOS, "Spécificités de l'architecture neuchâteloise (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) dans le cadre d'un cours sur l'architecture en Suisse à l'Université de Genève, "Formes des territoires communaux" et "Répartition du bâti régional" au Rotary-Club d'Yverdon; présentation du Landeron dans le cadre du cours "Pathologie du bâti historique" pour les étudiants l'EPFL, "Typologie du patrimoine rural" à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier GE, "Patrimoine rural" pour les guides-interprètes du patrimoine à l'Ecole d'agriculture de Cernier, "Paysages ruraux de l'Arc jurassien" et "Architecture rurale et viticole", "Eglises, villes, villages et châteaux" dans le cadre du cours Patrimoine et Tourisme des Universités de Genève et de Neuchâtel, "Les églises du haut Moyen Age en Suisse" dans le cadre d'un cours de formation continue de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie.

En outre, signalons la participation de collaborateurs du service au colloque annuel des rédacteurs de l'Etude des maisons rurales en Suisse et au Festival Science et Cité aux Caves du Palais, pour la présentation de l'histoire du bâtiment.

Le conservateur a continué de siéger au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, des comités de l'Icomos et de la Société d'histoire de l'art en Suisse, de la commission scientifique de l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti, de la commission technique de la cathédrale de Lausanne et de la commission de restauration du temple de Grandson. Il a quitté à fin 2005 la présidence du Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne, a été chargé d'un enseignement sur la politique du patrimoine au Département d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel durant le semestre d'hiver 2004-05 et a poursuivi son enseignement de chargé de cours d'archéologie paléochrétienne et byzantine à l'Université de Fribourg au semestre d'été.

### Publications

On peut signaler les publications suivantes, dues aux collaborateurs du service:

J. Bujard, "La collégiale de Valangin et ses tombeaux au temps de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 73-90.

J. Bujard, C. Jäggi, H.-R. Meier, "Les églises" et "Cultes et croyances", dans *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen Age, vol. VI, Haut Moyen-Age*, éd. Société suisse de préhistoire et d'archéologie, 2005, pp. 119-144, 265-292.

A. Glaenzer, J. Bujard, "La ville de Valangin au Moyen Age", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 35-60.

D. Glauser, "Moulin de Bayerel, la scierie", dans *Nouvelle revue neuchâteloise*, No 85 – 22<sup>e</sup> année, Printemps 2005, pp. 39-45.

D. Glauser, "Systèmes d'alimentation des moulins à eau dans l'Arc jurassien", dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, No 48, pp. 29-46.

D. Glauser, "Forme des territoires et structure de l'habitat rural des cantons de Vaud et de Neuchâtel", dans *In Situ, Revue de l'inventaire du Ministère de la culture français, Direction de l'architecture et du patrimoine* (Revue en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/index.html>).

C. Piguët, "La deuxième restauration de la Collégiale de Valangin", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 159-171.

C. Piguët, textes neuchâtelois de la plaquette et du site Internet des Journées européennes du patrimoine 2005 (<http://journées-du-patrimoine.ne.ch/>).

Ch. de Reynier, "Aux origines du château de Valangin", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 7-34.

Ch. de Reynier, J. Bujard, "Le moulin de Bayerel au cours des siècles, approche archéologique", dans *Nouvelle revue neuchâteloise*, No 85 – 22<sup>e</sup> année, Printemps 2005, pp. 17-27.

Signalons également qu'une grande partie des photographies sur plaques de verre du service, de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle, est désormais consultable sur la base de données du réseau des bibliothèques de la Suisse occidentale (<http://www.rero.ch>), grâce au travail de mise en valeur effectué par le Département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, qui a reçu en dépôt cette collection en 2005.

## 15. SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE

Faits marquants de l'année 2005:

- trois colloques internationaux ont été accueillis au Laténium;
- quatre prix ont récompensé le film « *Altaripa : aux sources de l'architecture navale celtique* »;
- depuis sa création (7 septembre 2001), le Laténium a reçu 200'000 visiteurs.

« L'union sacrée » fouilles – musée – université, unique en Suisse, continue à démontrer sa raison d'être, renforçant chaque pilier du trio.

### 15.1. Service d'archéologie

Bevaix-Sud, village lacustre d'il y a 3000 ans, livre aux plongeurs-archéologues ses structures parfaitement ordonnées.

La fin des chantiers de fouilles de l'A5 a entraîné le regroupement d'équipes, la rédaction de rapports, la fin progressive des contrats de droit privé; mais aussi des publications, sous forme d'articles nombreux.

Une monographie marque l'achèvement des fouilles du Landeron. Son titre: « *Le Landeron- Les Carougets. Vestiges protohistoriques, villas romaines, tombes et habitat médiévaux* », sous la direction de Pascale Hofmann Rognon (Archéologie neuchâteloise, 32, 2005).

### 15.2. Laténium

Inaugurée le 12 mai par M. Thierry Béguin, conseiller d'Etat, l'exposition « *Amphores à la mer. Epaves grecques et étrusques* » a remporté un beau succès; affiche, catalogue, scénographie ont été particulièrement appréciés. Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines et le Musée d'Histoire de Marseille (DRASSM), le Centre Camille Jullian de l'Université d'Aix-en-Provence, le Musée archéologique de Gela et la Surintendance pour les biens culturels et environnementaux de Caltanissetta (Sicile) ont généreusement prêté plusieurs de leurs trésors. Bleu profond de la mer, chants de baleines, odeurs épicées du marché antique ont contribué à créer une ambiance propice à la réflexion et au rêve.

Bien qu'un 200'000<sup>e</sup> visiteur ait été salué et fleuri, on observe un léger fléchissement (- 4%) dans la fréquentation annuelle du musée : 36'239 visiteurs en 2005. C'est le cas de presque tous les musées suisses, corollaire d'une économie moins prospère et d'une augmentation du nombre des institutions. Aux visiteurs du Laténium se sont toutefois ajoutés ceux du « *Festival Science et Cité* » (Neuchâtel, Caves du Palais): plus de 8000 personnes ont fréquenté le bâtiment historique où le SMAN présentait, aux côtés des autres musées de Neuchâtel et du SPMS, le thème « *La mémoire du bois* »; le laboratoire de dendrochronologie y fut présent dix jours durant, alors que le Laténium offrait au public la représentation théâtrale du « *Robinson de La Tène* », œuvre de Louis Favre contée et mise en scène par Frédérique Nardin.

Deux « journées portes ouvertes » ont fait le plein: le 5 juin, démonstrations de fonte du bronze, par des artisans burkinabés; le 11 septembre, la traditionnelle « journée du patrimoine » attira la foule au laboratoire de conservation-restauration, durant 13 visites guidées. Vif intérêt, donc, pour « les coulisses de l'exploit »!

Parmi les visiteurs de marque, signalons particulièrement S.E. Pier Benedetto Francese, ambassadeur d'Italie en Suisse; les membres du groupe parlementaire libéral-radical de l'assemblée fédérale, en compagnie de Monsieur Pascal Couchepin, chef du Département de l'intérieur; les membres de la Société suisse de droit pénal; la Banque Pictet (Genève); les services d'archéologie des cantons de Fribourg, Thurgovie et Zurich; la « Fondation du 125<sup>e</sup>

de La Neuchâteloise Assurances »; celle, aussi, du Château de Chillon; la direction du BUWAL; ainsi que l'équipe de « La Calypso », regroupant les collaborateurs du défunt commandant Cousteau, venue fêter au Laténium le cinquantième anniversaire des célèbres fouilles du Grand-Congloué.

### 15.3. Un film, quatre prix

Réalisé par Stéphane Brasey et Laurent Huguenin-Elie sous la direction scientifique de Béat Arnold, « *Altaripa : aux source de l'architecture navale celtique* » ne cesse de séduire les jurys des Festivals internationaux du film d'archéologie. Au cours de l'année, le film a été primé à quatre reprises. Après le festival de Nyon, ce furent ceux d'Amiens, de Besançon, puis de Bidasoa; qui virent la consécration à chaque fois, - comble de la gloire-, dans la catégorie « film à petit budget », du film neuchâtelois.

### 15.4. L'année des trois congrès

Le retentissement du Laténium se mesure aussi à l'intérêt qu'il suscite chez les archéologues professionnels. Par trois fois, nos collègues suisses et étrangers se sont donnés rendez-vous à Neuchâtel pour y tenir leurs assises annuelles et visiter le Laténium. Le Conseil d'Etat et l'Université ont apporté leur soutien à ces rencontres, qui ont permis de renouveler nos connaissances sur

- le Paléolithique avec l'« Hugo Obermaier Gesellschaft für Erforschung des Eiszeitalters und der Steinzeit », du 29 mars au 2 avril;
- le monde celtique avec l'« Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer », le 5 mai;
- les débuts de l'agriculture et de la domestication à l'occasion de « *Internéo* », du 30 septembre au 2 octobre.

Les collaborateurs(-trices) du SMAN et de l'Institut de préhistoire n'ont ménagé ni temps, ni compétence pour accueillir leurs éminent(-e)s collègues.

### 15.5. Mémoires de licence, Prix Jéquier, conférences, médias

Outre un travail consacré au Tessin, trois mémoires de licence soutenus à l'Institut de préhistoire ont été voués à l'archéologie neuchâteloise.

- Pierre-Dominique Balleys, « *Les stations littorales néolithiques neuchâteloises: réflexion spatiale sur l'occupation de la bande littorale nord-est du lac de Neuchâtel (du 39ème au 25ème siècle av. J.-C.)* »;
- Roxane Loser, « *L'industrie en roches polies de Marin/Les Piécettes (Neuchâtel): aspects pétrographique, technomorphologique et spatial* »;
- Sophie Maytain, « *Le matériel en bois de cerf du site néolithique de Marin-Les Piécettes (Neuchâtel) : approche typologique, technologique et spatiale* ».

Le « Prix Jean-Pierre Jéquier » a été octroyé par l'Université de Neuchâtel à Sonia Wüthrich, archéologue cheffe de projets, pour la qualité de sa gestion scientifique et administrative ainsi que la publication de l'ouvrage relatif au site mégalithique de St.-Aubin – Derrière la Croix, au pied du château de Vaumarcus (« *Archéologie neuchâteloise* », tome 29).

L'intérêt des médias pour le Laténium et l'archéologie neuchâteloise ne se départit pas; et le sujet a été traité sur les ondes à 6 occasions (RSR 1 ou 2, DRS, TSR), ainsi que dans plusieurs journaux et revues.

A 14 reprises, des collaborateurs du SMAN ont présenté communications ou posters lors de congrès en Suisse et en France.

Conférences du chef du SMAN:

- « *Archéologie des zones humides* » (UNINE, Faculté des Sciences);
- « *Aux origines de la sépulture* » (UNIL, Institut de psychologie; Monaco, Congrès international de préhistoire);
- « *Le temps de l'archéologue* » (Vaumarcus, Association neuchâteloise des industriels de l'horlogerie, de la microtechnique et des branches affiliées);
- « *Du silex au silicium* » (Yverdon, Y-Parc SA);
- « *Les territoires du Laténium, Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel (Suisse)* » (Paris, Forum Ptolémée);
- « *Les lacustres en Suisse* » (Porrentruy, Université du 3<sup>e</sup> âge);
- « *La préhistoire au bord d'un lac: 50 millénaires de paysages et de présence humaine au Laténium* » (Béziers, Congrès international sur la restitution et la reconstitution des sites archéologiques);
- « *Préhistoire et ethnologie* » (UNINE, Institut d'ethnologie);
- « *Archéologie et médias* » (UNINE, Institut de journalisme et communication).

## 15.6. Divers

Un buste de Paul Vouga offert par son fils Jean-Pierre, auteur de l'œuvre, a été inauguré par la commune d'Hauterive dans le square proche du Laténium.

Le label « Minergie » a été octroyé au Laténium. C'est la première fois que cette distinction honore un musée.

## 16. SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT

### 16.1. Personnel

Postes

- 1 archiviste cantonal, chef de service, à 100%
- 1 archiviste scientifique, adjoint au chef de service, à 100%
- 1 gestionnaire d'information à 80%
- 1 bibliothécaire-documentaliste à 100%
- 3 collaboratrices administratives à 100, 60 et 40% (2 postes)

Mme Rose Tam, gestionnaire d'information, a quitté le service le 31 octobre 2005. Elle sera remplacée, dès le 1<sup>er</sup> février 2006, par Mme Isabelle Giffard, spécialiste en systèmes d'information et de documentation.

Comme chaque année, le service a accueilli un stagiaire de l'Ecole de commerce de Neuchâtel et une apprentie. Le service a également bénéficié durant trois mois de la présence d'une archiviste stagiaire.

## TABLE DES MATIERES

2005 EN BREF .....	1
1. SECRETARIAT GENERAL .....	10
1.1. Organisation .....	10
1.2. Missions essentielles .....	10
1.3. Activités .....	11
1.4. Bâtiments scolaires communaux .....	12
1.5. Législation générale .....	15
2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC .....	17
3. CAPPES .....	18
3.1. Gestion des situations critiques .....	18
3.2. Ressources pour la qualité de vie au travail .....	18
3.3. Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CEPE) .....	19
3.4. Développer la communication et des relations sans violence à l'école (Relation sans violence) .....	19
4. OFFICE DES BOURSES .....	22
5. OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE .....	25
5.1. Personnel au 31 décembre 2005 .....	25
5.2. Organisation .....	25
5.3. Tableau des prestations et investissements temporels .....	26
5.3.1. Prestations d'information .....	27
5.3.2. Prestations de conseil et appui .....	30
5.3.3. Mandats .....	36
5.4. Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA) .....	38
6. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES .....	39
6.1. Centre de Compétence – Recherche et Statistique .....	39
6.2. Centre de compétence - réseau-médiathèques .....	40
6.3. Centre de compétence – Gestion des écoles (CCG) .....	42
7. SERVICE DE LA JEUNESSE .....	43
8. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE .....	44
8.1. Enseignement préscolaire .....	45
8.2. Enseignement primaire .....	46
8.3. Enseignement secondaire 1 .....	47
8.4. Evolution des effectifs .....	50
8.5. Législation .....	52
8.6. Commissions consultatives .....	52
8.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes .....	54
8.8. Epreuves .....	55
8.9. Centre de psychomotricité .....	59
8.10. Orthophonie .....	60
8.11. Education routière .....	60
9. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	63
9.1. Rapport du service .....	63
9.2. Législation .....	65
9.3. Hautes écoles spécialisées .....	65
9.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social .....	65
9.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce .....	68
9.6. Commissions consultatives .....	69
9.7. Titres délivrés .....	71
9.8. Cours de perfectionnement .....	72
10. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE .....	74

10.1.	Rapport du service.....	74
10.2.	Législation.....	75
10.3.	Subventions fédérales.....	75
10.4.	Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2004–2005.....	76
10.5.	Enseignement secondaire 2.....	81
10.6.	Formation des enseignants.....	86
10.7.	Université populaire.....	88
11.	SERVICE DES SPORTS.....	89
11.1.	Rapport du service.....	89
11.2.	Groupes de prestations.....	89
12.	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	99
12.1.	Législation et personnel.....	99
12.2.	Généralités.....	99
12.3.	Commission – groupe de travail – sous-commission.....	101
12.4.	Musique.....	102
12.5.	Théâtre et centres culturels.....	103
12.6.	Arts et lettres.....	105
12.7.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques.....	105
12.7.1.	Arts.....	106
12.7.2.	Lettres.....	107
12.8.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal.....	107
12.9.	Actions et manifestations culturelles diverses.....	108
12.10.	Décoration artistique des bâtiments officiels.....	109
12.11.	Lecture et bibliothèques.....	109
12.12.	Bibliobus neuchâtelois.....	110
12.13.	Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.....	112
12.14.	Institut neuchâtelois.....	113
12.15.	Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles.....	114
12.16.	Evolution des charges nettes du secteur « Affaires culturelles du DECS ».....	114
12.17.	Répartition des charges du secteur « Affaires culturelles du DECS » – année 2005 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois).....	115
13.	CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS.....	115
13.1.	Conservatoire de musique de Neuchâtel.....	117
13.2.	Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle.....	124
14.	SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES.....	131
14.1.	Généralités.....	131
14.2.	Connaissance.....	131
14.3.	Protection.....	132
14.4.	Conservation.....	132
14.5.	Information.....	135
15.	SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE.....	137
15.1.	Service d'archéologie.....	137
15.2.	Laténium.....	137
15.3.	Un film, quatre prix.....	138
15.4.	L'année des trois congrès.....	138
15.5.	Mémoires de licence, Prix Jéquier, conférences, médias.....	138
15.6.	Divers.....	139
16.	SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT.....	139
16.1.	Personnel.....	139
16.2.	Visites de dépôts, entrées d'archives et classements.....	140
16.3.	Bibliothèque.....	141
16.4.	Salle de lecture.....	142
16.5.	Informatisation du service des archives de l'Etat, projet <i>FloraNE</i> .....	142
16.6.	Conservation préventive, restauration et microfilmage.....	143
16.7.	Archives industrielles.....	143
16.8.	Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.....	144
16.9.	Divers.....	144

17.	COLLABORATION INTERCANTONALE.....	146
17.1.	Conférence des chef-e-s de département.....	146
17.2.	Conférence des chef-fe-s de service.....	148
17.3.	Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles.....	149
17.4.	Conférences universitaires.....	149
18.	TABLEAUX STATISTIQUES.....	151
18.1.	Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2005 <sup>a)</sup> .....	151
18.2.	Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2005.....	152
18.3.	Ecoles enfantines - Année scolaire 2005-2006.....	153
18.4.	Ecoles primaires année scolaire 2005-2006.....	156
18.5.	Ecoles secondaires.....	159
18.6.	1.1. Préapprentissage – Année scolaire 2005-2006.....	163
18.7.	1.2. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2005-2006.....	164
18.8.	1.3. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2005-2006.....	165
18.9.	1.4. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2005-2006.....	166
18.10.	1.5. Maturités professionnelles - Année scolaire 2005-2006.....	167
18.11.	1.6. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2005-2006.....	169
18.12.	1.7. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005.....	170
18.13.	1.8. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2005-2006.....	171
18.14.	1.9. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2005-2006.....	173
18.15.	Université.....	177
18.16.	Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2005.....	183
19.	COMPTES.....	184
19.1.	Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2004.....	184
19.2.	Ecoles enfantines, 2004.....	185
19.3.	Ecoles primaires, 2004.....	186
19.4.	Enseignement secondaire 1, comptes 2004.....	187
19.5.	Ecoles secondaires 1, 2004.....	188
19.6.	Enseignement secondaire 2, comptes 2004.....	189
19.7.	Lycées cantonaux, 2004.....	190
19.8.	Lycée communal, 2004.....	191
19.9.	Formation professionnelle, comptes 2004.....	192
19.10.	Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2004.....	195
19.11.	Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2004.....	197
19.12.	Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2004.....	198
19.13.	Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004.....	199
19.13.	Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004 (suite).....	200
19.14.	Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2004.....	200
19.15.	Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2004.....	201
19.16.	Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2004.....	202
19.17.	Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel.....	203